

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	26.09.2017	10h05	17.130	DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe socialiste	Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad 17.010
-------------------------------	---

Titre : Pour un plan directeur cantonal de la mobilité piétonne

Contenu :

L'article 2 du projet de loi du rapport 17.010 du Conseil d'État mentionne les déplacements à pied comme un pilier essentiel de la mobilité douce. Or, le projet de loi et le projet de décret sur la mobilité douce se concentrent essentiellement sur la mobilité cyclable. Cette option met de côté un élément central, la mobilité piétonne. Nous demandons par conséquent au Conseil d'État d'élaborer un plan directeur cantonal de la mobilité piétonne en collaboration avec les communes.

Développement (obligatoire) :

Pour le groupe socialiste, il est étonnant de mentionner la mobilité piétonne dans la définition de la mobilité douce à l'article 2 du projet de loi et d'ensuite consacrer l'intégralité du rapport et du projet de décret financier à la mobilité cyclable. Bien que les déplacements à pied se font largement à l'échelle communale dans un environnement urbain, nous demandons au Conseil d'État l'élaboration d'un plan directeur cantonal de la mobilité piétonne à l'image de la démarche menée dans le cadre du plan directeur cantonal de mobilité cyclable (PDCMC) annexé au rapport 17.010.

Ce document sera établi en collaboration avec les communes et permettra de favoriser le développement des déplacements à pied. Nous n'attendons pas un descriptif précis du réseau de chemins piétonniers sur l'ensemble du territoire cantonal, mais bien un instrument permettant de mettre en lumière les manquements constatés et les aménagements à consentir par les collectivités neuchâtelaises pour favoriser davantage encore la mobilité piétonne en cohérence avec les autres types de mobilité dans l'esprit de la stratégie Mobilité 2030, qui se base sur 4 piliers complémentaires.

En conséquence, le groupe socialiste demande l'élaboration d'un véritable instrument de pilotage qui favorisera la mise en place de cheminements piétonniers efficaces, sûrs et complémentaires aux autres moyens de mobilité. Le cadre du rapport 17.010 se prête parfaitement à cette demande.

L'urgence est demandée : Oui Non

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Laurent Duding

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Baptiste Hurni	David Moratel	
Anne Bourquard Froidevaux	Martine Docourt Ducommun	
Corine Bolay Mercier	Laura Zwygart de Falco	
Nathalie Matthey	Johanne Lebel Calame	
Annie Clerc-Birambeau	Françoise Gagnaux	